



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 18 janvier 2010

Convocation en date du 11 janvier 2010

Sous la présidence de Michel FONTAINE, Président.

N° 7

OBJET : Travaux de voirie et d'aménagements urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse – Signature des marchés de travaux.

Nombre de membres	
En exercice	Votants
19	14

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur, après dépôt en Préfecture

le 26 Janvier 2010

Pour le Président
et par délégation
le Directeur Général
des Services
B.DUPONT




Présents : **MM.** Michel FONTAINE, Jean-François DEBAT, Jean-Paul RODET, **Mme** Sylviane CHENE (Bourg-en-Bresse), **MM.** Michel CHANEL (Buellas), Jean BERARD (Dompierre-sur-Veyle), Bernard DUPIN (Jasseron), Yves BOUILLOUX (Montcet), Jean-Claude SIMONET (Montracol), **MM.** Christian BERNARD (Polliat), Gérard GAVILLON (Servas), Bernard QUIVET (St-André-sur-Vieux-Jonc), **Mmes** Cécile BERNARD (St-Denis-Les-Bourg), Monique BRUHIÈRE (Saint-Rémy).

Excusés : **MM.** Thierry MOIROUX (Bourg-en-Bresse), Michel BUELLET (Lent), **Mme** Hélène CEDILEAU (Péronnas), **MM.** Christian JAMBON (Vandeins), Bernard PERRET (Viriat).

Secrétaire de séance : **M.** Christian BERNARD (Polliat).

~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Le rapporteur expose à l'assemblée que la deuxième année de reconduction des marchés à bons de commande de travaux de voirie et d'aménagements urbains arrive à échéance en mars 2010 ; ainsi, il a été décidé de relancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen pour les deux lots géographiques de cette opération. Les nouveaux marchés seront conclus pour une durée d'un an, reconductibles par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

CONSIDERANT que les deux lots font chacun, l'objet de marchés séparés et sont définis comme suit :

- lot n°1 : travaux de voirie et d'aménagements urbains sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse ;
- lot n°2 : travaux de voirie et d'aménagements urbains sur le territoire des Communes de Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Péronnas, Polliat, Servas, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint-Denis-Les-Bourg, Saint-Rémy, Vandeins, Viriat.

CONSIDERANT qu'au terme de l'analyse des offres effectuée et au regard des critères de jugement pondérés dans le règlement de consultation (valeur technique 55 % et prix des prestations 45 %), la commission d'appel d'offres réunie le 12 janvier 2010 a procédé à un classement des offres et a retenu en première position comme étant l'offre « économiquement la plus avantageuse » :

- pour le lot n°1 : l'offre de l'entreprise SACER pour un montant minimum annuel de 500 000 € HT et maximum annuel de 2 100 000 € HT ;
- pour le lot n°2 : compte tenu que les offres reçues sont supérieures à l'estimation, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer infructueux ce lot et de le relancer selon la même procédure.

Le rapporteur propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil, d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse relatif au lot n°1 avec l'entreprise SACER pour un montant minimum annuel de 500 000 € HT et maximum annuel de 2 100 000 € HT, comme susmentionné.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse relatif au lot n°1 avec l'entreprise SACER pour un montant minimum annuel de 500 000 € HT et maximum annuel de 2 100 000 € HT, comme susmentionné.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. FONTAINE

